Memphrémagog
MRC

MISE EN CONTEXTE

Pourquoi agir sur les paysages?

Le paysage représente un élément d'identité culturelle et de fierté, c'est un peu l'ADN de la MRC de Memphrémagog. Le paysage est un bien collectif qui nécessite une prise en charge collective. Or, près de 60 % de nos vues sur nos routes pittoresques et panoramiques se sont détériorées ou sont dans un état vulnérable.

La fermeture des vues est occasionnée par l'abandon de l'agriculture et la plantation de haies denses le long des routes.

Comparaison 2017 et 1986, coin des chemins de North Hatley et Gingras à Sainte-Catherine-de-Hatley, tirée du livre Paysages en évolution (Domon, Beaudet et Gauthier, 2021)

« Plusieurs panoramas reconnus pour leur caractère exceptionnel se sont refermés ou ont été altérés, et plusieurs autres risquent de suivre cette tendance. Il incombe alors d'intervenir de manière à assurer leur maintien. »

K. Gauthier, 2024.

Memphrémagog
MRC

MISE EN CONTEXTE

Quelques actions phares de la MRC

Depuis sa fondation, la MRC a agit pour préserver ses paysages emblématiques, dans son cadre légal et dans ses actions. En voici quelques exemples.

- **1982** Fondation de la MRC de Memphrémagog
- **1986** Étude sur les paysages (Sotar). Détermination des routes pittoresques et panoramiques sur le territoire
- **1987** Adoption du premier schéma d'aménagement de la MRC, incluant les routes pittoresques et panoramiques.
- **2014** Étude sur les paysages (Ruralys) qui a qualifié l'état des vues le long des routes pittoresques et panoramiques
- **2021** Lancement du livre Paysages en évolution, un observatoire photographique paysager entre 1986 et 2017
- **2022** Démarrage du plan d'action paysages 2022-2027
- **2026** Phase pilote du programme de maintien des paysages

Chemin du Lac, Canton de Potton

« C'est la route qui transforme le pays en paysage »

G. Domon, G Beaudet et K. Gauthier, 2021.

Maintenir les paysages

PROGRAMME DE MAINTIEN DES PAYSAGES

Objectif

Reconnaître le rôle citoyen dans la protection et la préservation du caractère public des vues et panoramas qui forgent l'identité territoriale de la MRC.

Moyen

Créer un programme de compensation pour les propriétaires fonciers le long des routes pittoresques et panoramiques identifiées dans le schéma d'aménagement qui rétablissent et/ou maintiennent le paysage collectif.

EXEMPLE DE LA VUE FERMÉE VERSUS OUVERTE VERS L'ABBAYE ST-BENOÎT, LE MONT OWL'S HEAD ET LE LAC MEMPHRÉMAGOG

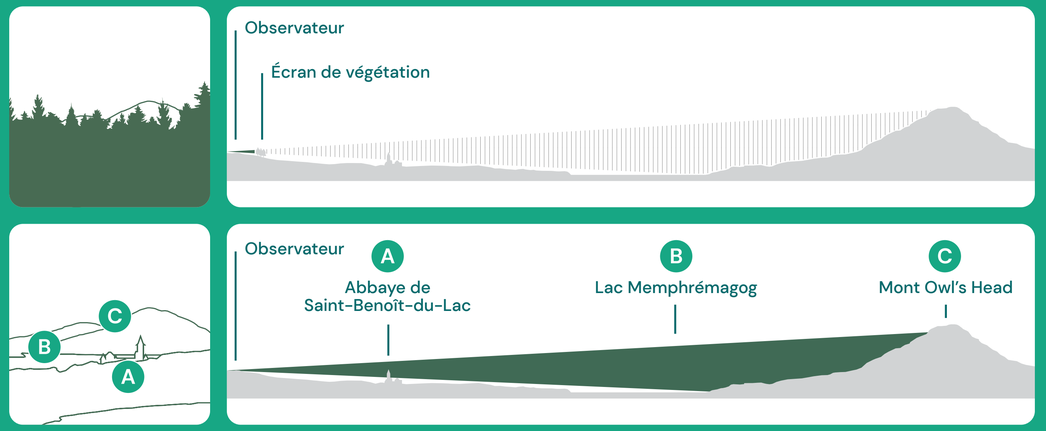

Memphrémagog MRC

De vues fermées... à vue ouverte ou vue filtrée

Un champ visuel est fermé lorsque les éléments de premier plan occupent l'entièreté du champ visuel de l'observateur.

Un champ visuel est ouvert lorsqu'il y a absence d'obstruction (ex. : bord de route) et que le point de vue donne sur plusieurs plans visuels composés d'éléments saillants à différentes profondeurs.

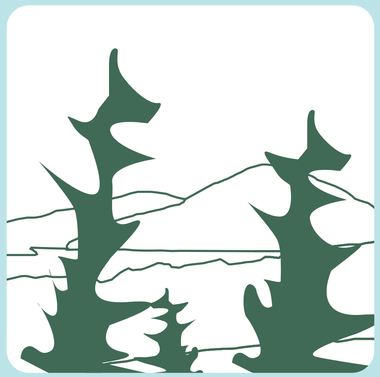

Une vue est filtrée lorsque le fond de plan est visible à travers l'interruption de plusieurs éléments en premier plan (ex. : rangée d'arbres espacés).

ACTIONS PROPOSÉES

Élagage

L’élagage est une opération qui consiste à couper certaines branches d’un ou de plusieurs arbres afin d’orienter ou de limiter le développement de la végétation qui risque de supprimer des plans visuels d’intérêt.

EXEMPLE DE REHAUSSEMENT

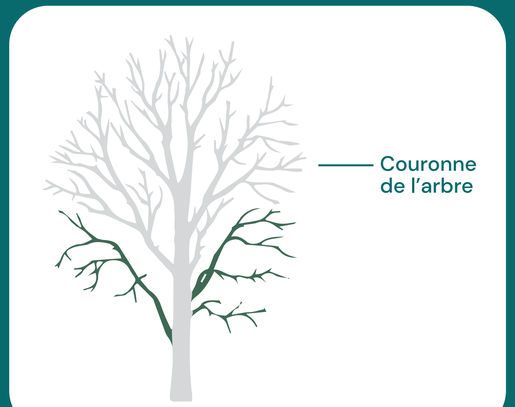

EXEMPLE D’ÉCLAIRCISSEMENT

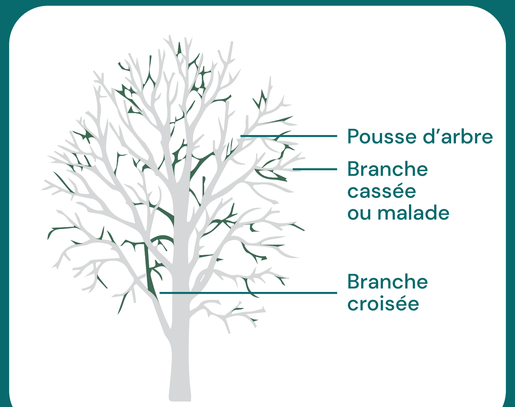

Maintenir les paysages

Memphrémagog
MRC

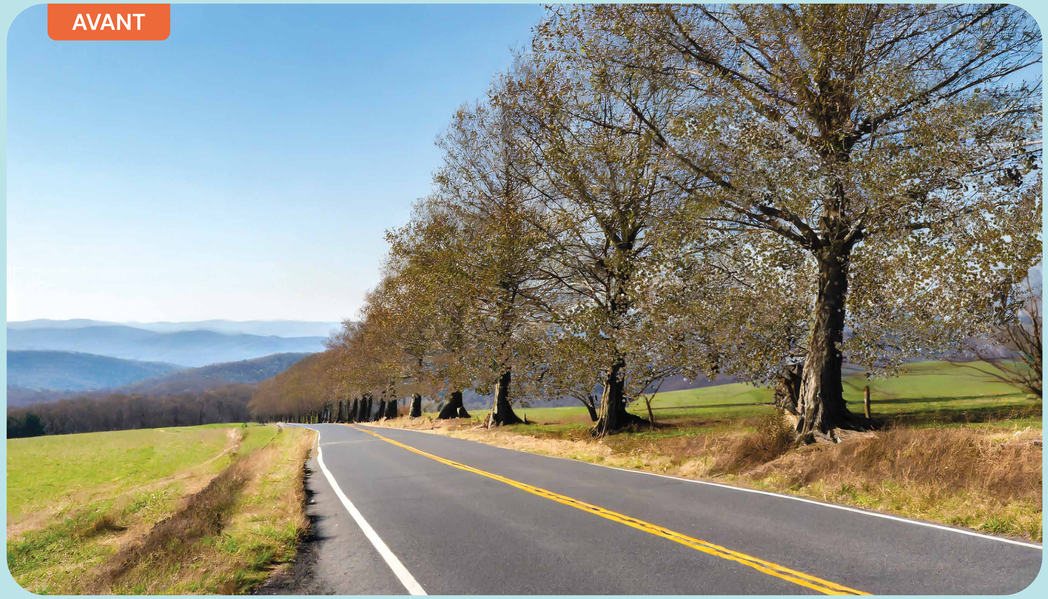

Présence de branches dans la partie inférieure du tronc, obscurcissant la vue panoramique

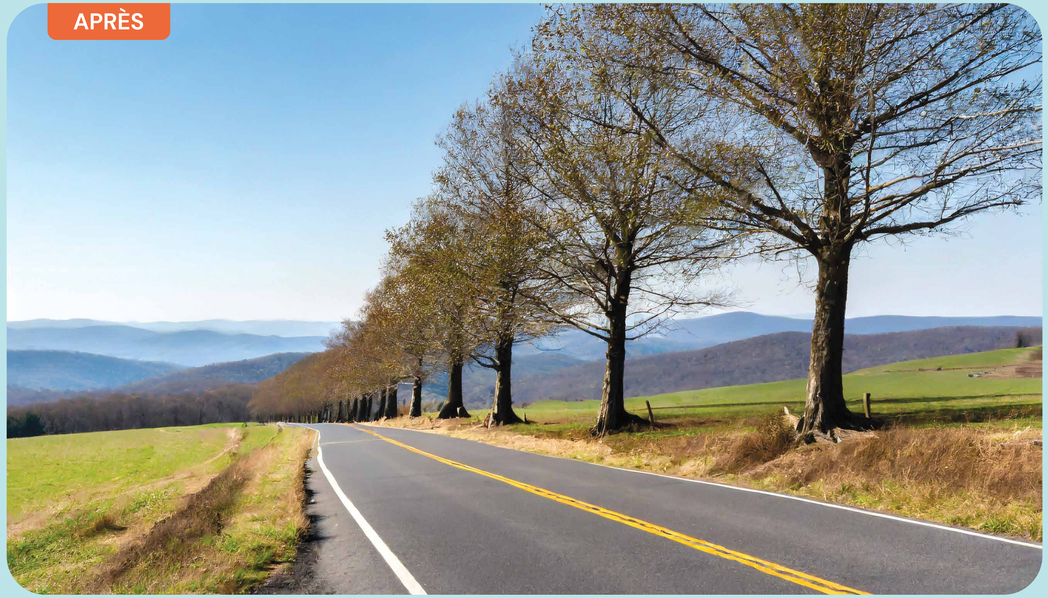

Création d’une vue filtrée

ACTIONS PROPOSÉES

Coupe sélective

Cette action cible le retrait ponctuel de végétaux (arbres, arbustes) ayant poussé de manière spontanée et obstruant la vue le long du réseau routier[1]. Une fois la perspective rétablie, la phase suivante implique, au besoin, à protéger les arbres de moins de 2 mètres protéger les arbres de moins de 2 mètres de hauteur à l'aide d'un tuteur et d'une clôture de protection.

Memphrémagog MRC

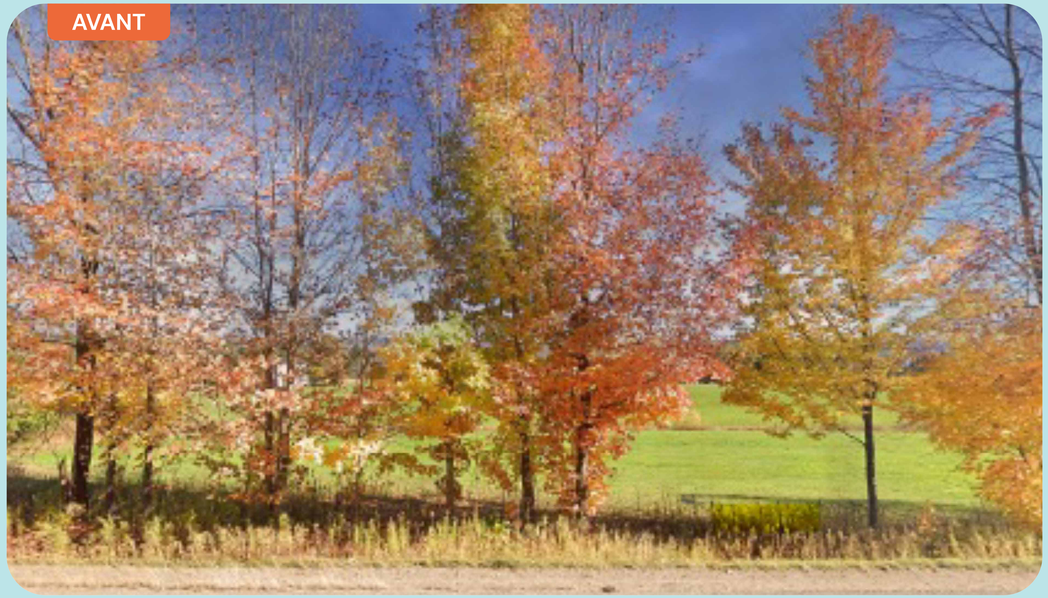

Lisière d'arbres dense longeant la route; présence de végétation spontanée bloquant les plans visuels

Création d'une vue filtrée

[1] Afin de se conformer aux règlements municipaux, abattre que les arbres de 10 cm et moins de diamètres à hauteur de poitrine (DHP).

Maintenir les paysages

Memphrémagog
MRC

ACTIONS PROPOSÉES

Fauche paysagère

La fauche consiste à couper la végétation dans le but de préserver une vue. Son objectif est donc de maintenir une végétation herbacée plutôt qu'arbustive et d'empêcher l'enfrichement de progresser.

Idéalement, procéder à la fauche entre la mi-septembre et la fin octobre lorsque la floraison est moins abondante, que les oiseaux champêtres ont terminé leur nidification et que le sol est suffisamment sec pour réduire la compaction.

Il est possible de combiner la fauche paysagère avec la bande fleurie le long de la route.

Qu'est-ce qu'une friche?

Un champ abandonné qui n'est plus cultivé ni utilisé pour du pâturage.

Présence de pousses d'arbres susceptibles à obscurcir la vue à la croissance.

Champ fauché à l'automne

Memphrémagog
MRC

ACTIONS PROPOSÉES

Culture de couverture

Cette démarche, aussi appelée engrais vert, consiste à semer des cultures dans le but d'améliorer la santé des sols, dont la structure, la vie du sol et sa fertilité. La culture n'est pas récoltée, elle est plutôt renchaussée dans le sol. Cette action est proposée dans les champs en friche, c.-à-d. qui n'ont pas été cultivés depuis au moins une saison, en vue d'une remise en culture.

L'utilisation de cette action en culture principale durant une ou deux saisons de culture est privilégiée en vue de l'implantation d'un champ de foin ou d'un pré fleuri.

Présence de pousses d'arbres susceptibles à obscurcir la vue à la croissance.

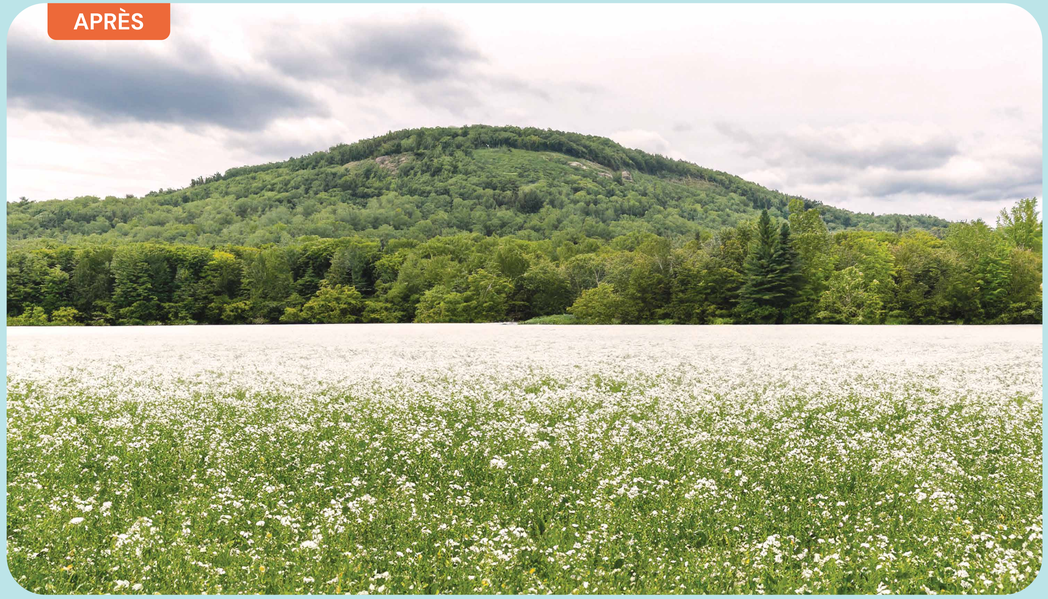

Champ de sarrasin, exemple de culture de couverture.

Maintenir les paysages

Memphrémagog
MRC

ACTIONS PROPOSÉES

Pré fleuri

Le pré fleuri consiste à implanter une combinaison de plantes à fleurs majoritairement composée de vivaces. L'objectif étant à la fois d'embellir le paysage en y apportant de la couleur et de la texture, mais aussi de favoriser la biodiversité (ex. : vie du sol, attirer et nourrir les pollinisateurs et insectes bénéfiques en agriculture, etc.).

Dans le cadre du programme de maintien des paysages, cette action est limitée en superficie à cause des coûts pour créer des bandes fleuries d'une superficie maximale de 0,5 hectare. Cette action peut être combinée à la fauche paysagère ou à un champ de foin.

AVANT

Présence de pousses d'arbres susceptibles à obscurcir la vue à la croissance.

APRÈS

Champ en pré fleuri

Memphrémagog
MRC

ACTIONS PROPOSÉES

Foin

Cette action consiste à implanter un mélange de graminées et de légumineuses appétentes pour les animaux d'élevage, puis à faucher les plantes fourragères pour cultiver le foin.

Cette action peut être précédée d'une ou deux années en culture de couverture, et combinée à une bande fleurie.

Champ de foin

Maintenir les paysages

Memphrémagog
MRC

PROGRAMME DE MAINTIEN DES PAYSAGES

Pour en savoir plus...

Cette exposition est réalisée dans le cadre du plan d'action Paysages, financé par le volet 3 Signature du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

L'objectif du plan d'action est de faciliter un accès gratuit aux paysages culturels tout au long de l'année, autant pour les citoyens que pour les touristes.

Le programme de maintien des paysages, soit l'action 8 du plan d'action, vise à reconnaître le rôle citoyen dans la protection et la préservation du caractère public des vues et panoramas qui forgent l'identité territoriale de la MRC. Une phase pilote sera déployée entre 2026 et 2030. Pour en savoir plus : mrcmemphremagog.com/paysages

Pour aller plus loin et protéger à perpétuité la fonction agricole, consultez le site de la future fiducie d'utilité sociale agricole paysagère (FUSA paysagère) : fusapaysagerememphre.ca

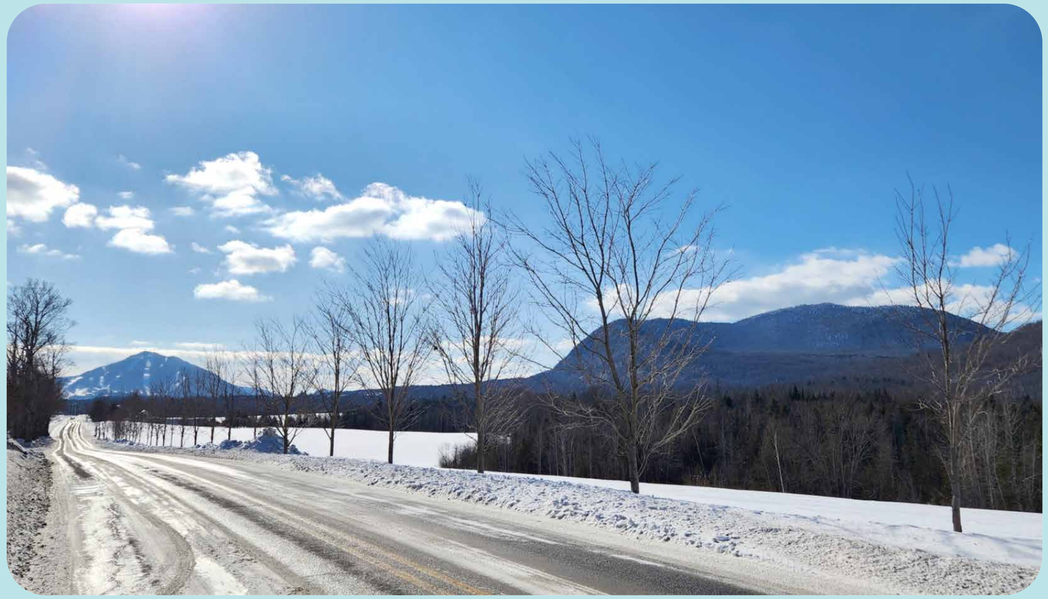

Chemin du Lac, vue filtrée sur les Monts Owl's Head, Éléphant et Sugar Loaf (Canton de Potton).

Chemin de la Montagne, vue en gros plan vers le Mont Orford et un champ de foin, Sainte-Catherine-de-Hatley.